UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

de la trois cent vingt-neuvième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 17 novembre 2008 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Procès-verbal de la trois cent vingt-neuvième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 17 novembre 2008 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X (arrive à 17 h 20)	
BERNIER, Geneviève Étudiante – Baccalauréat en administration		X
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
BLOUIN MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collèges	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat avec majeure en science politique		X1
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique		X
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique		X
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X (arrive à	à 18 h 20)
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>INVITÉS :</u>		
BOILEAU, Jean Directeur – Communications et recrutement	X (quitte à	19 h 15)

¹ Absence motivée

<u>PRÉSENT</u> **ABSENT** X DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources <u>OBSERVATRICES RÉGULIÈRES</u>: MONDOU, Hélène X (quitte à 19 h 45) Agente de recherche Décanat des études ROCHEFORT, Odette X Technicienne – École multidisciplinaire de l'image **SECRÉTAIRE**: MAURICE, Luc X

Secrétaire général

La présidente du conseil d'administration, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h 00.

Elle invite le conseil à convenir des suites à donner à l'intervention, avant l'ouverture de la séance, de deux (2) étudiants de l'Université, madame Caroline Bourbonnais et monsieur Luc Blanchard, venus exprimer au conseil leurs doléances à l'égard du traitement disciplinaire dont leurs collègues ont fait l'objet en regard des activités de perturbation des services alimentaires, en septembre dernier. Ces étudiants sont venus réclamer la levée des sanctions contre les étudiants concernés et ont demandé au conseil de traiter formellement cette requête, à la présente séance ou à celle du 15 décembre 2008.

Le conseil convient de traiter cette demande lors de sa prochaine séance, soit le 15 décembre 2008, et mandate la présidente pour informer ces étudiants, par lettre, de la façon dont il entend donner suite à leur demande, en leur rappelant notamment les obligations qui sont les siennes à l'égard du respect des politiques et des règlements et sa compréhension de la portée des décisions qui sont prises à l'intérieur des cadres réglementaires de l'Université.

Un membre suggère que le conseil se penche éventuellement sur l'encadrement à donner aux interventions qui sont faites en début de séance, par des personnes ou des groupes qui souhaitent s'adresser au conseil d'administration.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent vingt-huitième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Affaires générales
 - 3.1 Rapport du comité d'éthique et de déontologie
 - 3.2 Gouvernance universitaire
 - 3.3 Information transmise par la présidente
 - 3.4 Information transmise par le recteur
 - 3.5 Planification stratégique de l'UQO 2009-2014 Document de présentation de l'analyse de la situation actuelle ainsi que des énoncés de vision, de mission et de valeurs pour rétroaction
- 4.- Affaires académiques
 - 4.1 Attribution du statut de professeur associé à messieurs Jules LeBel et Mohamed Mejri au Département d'informatique et d'ingénierie
 - 4.2 Embauche d'un professeur régulier au Département de relations industrielles

- 4.3 Responsabilité de la gestion de la recherche contractuelle, de la valorisation de la recherche et de la propriété intellectuelle
- 4.4 Attribution du statut de professeure associée à madame Marie Grégoire
- 5.- Affaires administratives et financières
 - 5.1 Renouvellement du contrat de certains cadres
 - 5.2 Modification des signataires au bail avec Travaux publics Canada
 - 5.3 Formation d'un comité d'évaluation et adoption de la grille d'évaluation pour l'appel de propositions pour la concession de services alimentaires du campus de Saint-Jérôme
 - 5.4 Création du Service des ressources humaines et création d'un poste de direction au sein du même service
 - 5.5 Nomination de l'entrepreneur pour la réalisation des améliorations obligatoires prévues dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme
 - 5.6 Adoption du règlement concernant la délégation des fonctions du conseil d'administration en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics

6.- Nominations

- 6.1 Nomination de deux (2) étudiants au comité de santé, sécurité et prévention
- 6.2 Nomination de quatre (4) étudiants à la commission des études
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Dépôt de document
 - 8.1 Résolution de la Ville de Gatineau
- 9.- Prochaine assemblée
- 10.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent vingt-huitième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent vingt-huitième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe le conseil que des lettres de sollicitation auprès des organismes socio-économiques de la région ont été acheminées en vue de la désignation d'un nouveau membre socio-économique du conseil, à la suite de la démission de monsieur Jacques Pelletier. Il rappelle que le profil de la personne recherchée est celui d'un membre féminin, en conformité avec l'exigence ministérielle de la parité des sexes, membre d'un ordre professionnel oeuvrant dans le domaine des sciences comptables (CA, CMA, CGA). Il dit souhaiter être en mesure de soumettre dès que possible des

recommandations au président de l'Université du Québec, en vue de l'obtention d'un décret gouvernemental confirmant cette nomination.

Il fait état des activités liées au lancement officiel des travaux de construction du campus de Saint-Jérôme, le 29 septembre dernier, en présence des représentants politiques et socio-économiques de la région des Laurentides.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe le conseil de l'état de situation concernant le processus d'appel d'offres des services alimentaires de l'Université. Il y a eu trois soumissionnaires dont les soumissions ont été jugées non-conformes par le comité, suivant les critères retenus dans le cadre de cet appel d'offres. Dans ce contexte, et devant l'urgence d'agir afin de garantir la prestation de services alimentaires en prévision du départ du concessionnaire actuel, le recteur suggère que le conseil, qui se dit en accord avec cette orientation, invite le vice-recteur à l'administration et aux ressources à tenter de négocier rapidement, de gré à gré, un contrat de services alimentaires et que celui-ci fasse rapport au conseil lors de sa réunion du 15 décembre 2008. Des membres réitèrent l'importance à la fois, de s'assurer de la légalité de cette procédure et de tenir compte du contexte actuel dans lequel s'effectue cette transition dans la gestion des services alimentaires compte tenu des événements récents et des préoccupations et des attentes de la communauté universitaire à cet effet.

3.- Affaires générales

3.1 Rapport du comité d'éthique et de déontologie

Le président du comité d'éthique et de déontologie, monsieur Pierre Daoust, se joint au conseil pour présenter son rapport d'étape concernant le mandat confié par le conseil au comité d'éthique et de déontologie, tel qu'il appert de la résolution 328-CA-4913 adoptée lors de la réunion du 20 octobre 2008.

Des documents ont été distribués aux membres, en séance et repris après le traitement du point, soit une lettre du président du comité d'éthique et de déontologie adressée aux membres et copie d'un projet de résolution.

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos, en autorisant la présence des observateurs du conseil et du président du comité d'éthique et de déontologie.

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive, il est résolu à l'unanimité de lever le huis clos.

3.2 **Gouvernance universitaire**

Le recteur et la présidente commentent les documents distribués aux membres concernant la gouvernance universitaire. Le projet de loi numéro 107 intitulé « Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance », retiré du menu législatif de l'Assemblée nationale à la suite du déclenchement des élections provinciales, venait confirmer les changements souhaités par le gouvernement en matière de gouvernance universitaire. Jugeant inutile de s'engager immédiatement sur un débat public à l'égard de ce projet de loi, compte tenu que celui-ci ne figure plus au « menu » législatif, il mentionne que les recteurs ont choisi de ne pas prendre position immédiatement.

3.3 <u>Information transmise par la présidente</u>

La présidente commente sa participation à la journée organisée par le Conseil supérieur de l'éducation qui se déroulait au Collège Heritage, le 13 novembre 2008, et qui regroupait tous les intervenants régionaux de l'éducation. Elle indique avoir particulièrement apprécié la présentation effectuée par le recteur et son adjointe à cette occasion sur la situation et les enjeux de développement de l'Université.

Elle rappelle aux membres qu'elle poursuit sa participation aux activités du comité institutionnel sur la planification stratégique.

Réitérant son regret de n'avoir pu être présente aux deux collations des grades (Gatineau et Saint-Jérôme), à cause d'obligations familiales qui l'ont amenée à l'extérieur du pays, elle souligne que ces événements, selon le récit qu'on lui en a fait, ont remporté un vif succès et ont permis à l'Université d'étaler publiquement son impressionnant bilan en matière de réussite et de diplômation.

3.4 <u>Information transmise par le recteur</u>

Le recteur fait le point sur l'état d'avancement du projet de création de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT), en commentant le document, déposé en séance, qui constitue le sommaire du projet. Tout en rappelant que ce dossier est devenu un enjeu de la présente campagne électorale, il informe le conseil de sa participation, en compagnie de la présidente, le 18 novembre 2008 à Montréal, à une rencontre avec le chef de cabinet de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en présence du député du comté de Papineau, Norm MacMillan. Ce projet serait susceptible de générer un financement annuel récurrent de l'ordre d'environ 3 millions de dollars auquel s'ajouterait un financement relié à de nouvelles clientèles étudiantes susceptibles de fréquenter de nouveaux programmes dans le domaine des sciences naturelles qui pourraient être créés dans la foulée de la mise en place de cet institut.

Par ailleurs, il confirme la réception, par l'UQO, d'un financement de l'ordre de 159 800 \$ dans le cadre de l'un des sept (7) « chantiers » universitaires mis de l'avant par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et visant à permettre aux universités de relever les défis en matière d'enseignement et de recherche dans les domaines des sciences administratives et du génie. Cette subvention sera affectée au financement de salaires de professeurs embauchés tout récemment à l'Université.

3.5 <u>Planification stratégique de l'UQO 2009-2014 – Document de présentation de l'analyse de la situation actuelle ainsi que des énoncés de vision, de mission et de valeurs pour rétroaction</u>

Le recteur commente le document remis aux membres du conseil et relatif à la présentation de l'analyse de la situation actuelle ainsi que des énoncés de vision, de mission et de valeurs qui sont proposés par le comité institutionnel dans le cadre de l'exercice d'élaboration de la planification stratégique 2009-2014 de l'UQO.

Il invite les membres à formuler leurs commentaires qui seront transmis au comité institutionnel, dont la prochaine réunion est prévue le 27 novembre 2008, en vue de finaliser le document qui serait alors soumis à l'approbation finale du conseil d'administration, à la réunion du 15 décembre 2008.

Les commentaires suivants sont formulés par les membres :

- Indiquer, au point 6, malgré qu'il en soit fait mention au point 7 de la page 8, la référence au fait que le décrochage mesuré inclut également les effets frontaliers de transfert vers le système ontarien d'étudiants, avec la nuance selon laquelle il ne s'agit évidemment pas d'une situation de décrochage pour ces étudiants mais bien d'une poursuite des études.
- Il sera important de proposer des indicateurs pour mesurer la présence des minorités visibles et ainsi documenter notre évolution sous cet aspect, au point 2b de la page 11.
- On évoque le besoin de clarifier le texte des points 7 de la page 12 et 13 de la page 17.

- On recommande d'effectuer une présentation séparée des effectifs étudiants pour les centres de Gatineau et de Saint-Jérôme, ainsi que pour les versions anglaise et française des programmes.
- Ajouter la référence aux programmes en sciences comptables, en sciences administratives, en arts (musées et galeries d'art) au point 13 de la page 13.
- On formule le souhait que tous les partenaires externes identifiés au point 13 de la page 13 soient consultés lors de la seconde consultation.
- Un créneau portant sur la clientèle du troisième âge serait pertinent et devrait être spécifié, dans un contexte où la population de l'Outaouais, en particulier, est très scolarisée.

4.- Affaires académiques

4.1 <u>Attribution du statut de professeur associé à messieurs Jules LeBel et Mohamed Mejri au Département d'informatique et d'ingénierie</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que la convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à messieurs Jules LeBel et Mohamed Mejri.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4924 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur **Jules LeBel**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4925 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur **Mohamed Mejri**, laquelle est jointe en appendice.

4.2 <u>Embauche d'une professeure régulière au Département de relations industrielles</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en relations du travail, le Département de relations industrielles a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du comité de sélection, l'assemblée départementale du Département de relations industrielles recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Mélanie Dufour-Poirier à titre de professeure régulière en relations du travail.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4926 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de relations industrielles (**Mélanie Dufour-Poirier**); la résolution est jointe en appendice.

4.3 <u>Responsabilité de la gestion de la recherche contractuelle, de la valorisation de la recherche et de la propriété intellectuelle</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que lors de sa réunion du 22 mai 2008, le Comité de la recherche et de la création formulait un avis par lequel il suggérait que les responsabilités du Décanat de la recherche et du Bureau de liaison université-milieu soient revues afin de concentrer l'ensemble des dossiers relatifs à la recherche et à la création au Décanat de la recherche.

Lors de la 58^e réunion du Comité des affaires départementales tenue le 22 octobre dernier, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a soumis cette hypothèse aux directrices et directeurs de département qui se sont prononcés en faveur de ce changement.

La commission des études a formulé un avis favorable relativement à ce changement lors de sa réunion du 6 novembre 2008.

Le vice-recteur suggère d'apporter ces modifications dès maintenant dans le contexte où le poste de directeur/directrice du BLUM doit maintenant faire l'objet d'un processus de dotation. En amendant ainsi le mandat du BLUM, le profil de la personne recherchée pourra ainsi tenir compte des responsabilités ajustées de ce poste.

La modification vise principalement deux objectifs :

- 1- Concentrer l'ensemble des dossiers relatifs à la gestion de la recherche au sein d'une même unité (le Décanat de la recherche) de façon à simplifier le modèle organisationnel pour offrir un meilleur soutien aux professeurs;
- 2- Diminuer la variété des dossiers dont la gestion est confiée au Bureau de liaison université-milieu et permettre à ce dernier de concentrer davantage ses énergies sur les partenariats, en particulier avec des organismes de la région.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4927 concernant la responsabilité de la gestion de la recherche contractuelle, de la valorisation de la recherche et de la propriété intellectuelle, laquelle est jointe en appendice.

4.4 Attribution du statut de professeure associée à madame Marie Grégoire

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que la convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeure associée à madame Marie Grégoire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4928 concernant l'attribution du statut de professeure associée à madame **Marie Grégoire**; la résolution est jointe en appendice.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Renouvellement du contrat de certains cadres

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que conformément au Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux articles 7 et 8 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrats des cadres suivants pour une autre période de deux (2) ans (art. 7.04):

- Monsieur Jean Boileau
- Monsieur Robert Bondaz
- Monsieur Denis Hurtubise
- Madame Murielle Laberge
- Madame Hélène Larouche

De plus, en vertu du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais (art. 7.06 et 8.06), l'Université doit signifier sa décision aux cadres concernés six (6) mois avant la fin de leur mandat.

Dans chacun des cas concernant le renouvellement de contrats des cadres, les procédures d'évaluation ont été suivies et les recommandations des supérieurs hiérarchiques sont favorables.

Dans le cas de monsieur Denis Hurtubise, doyen des études, le Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche a été appliqué. En conséquence, le secrétaire général a procédé à la consultation prévue à ce règlement et transmis les résultats de cette consultation au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Le règlement prévoyant que celui-ci doit par la suite formuler un avis au conseil d'administration. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est invité à présenter sa recommandation.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait état des considérations qui l'amènent à être favorable au renouvellement de mandat du doyen des études, et ce, pour une période susceptible de stabiliser la situation vécue au Décanat des études.

Il décrit les éléments de contexte inhérents à ce dossier.

Monsieur Denis Hurtubise est entré en fonction comme doyen des études le 18 juin 2007. En réponse à la demande du vice-recteur, ce dernier a confirmé par lettre qu'il sollicitait un nouveau mandat dans ses fonctions. Le secrétaire général a enclenché la consultation prévue au règlement de l'UQO qui régit le renouvellement des mandats des doyens.

À la suite de la consultation dont elle a fait l'objet, la sous-commission a émis un avis favorable au renouvellement du mandat du doyen des études pour une période de deux (2) ans.

Le doyen des études, en manifestant son inconfort de voir la sous-commission prendre position sur la durée du mandat qui lui serait confié, a alors **indiqué** qu'il s'attendait, sur cet aspect précis, à un traitement similaire à celui qui avait été précédemment réservé au doyen de la recherche, soit un mandat de cinq (5) ans.

La commission des études, quant à elle, tout en se disant unanimement favorable au renouvellement du mandat du doyen, a invité le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à recommander au conseil d'administration l'octroi d'un mandat de deux (2) ans. Devant ce résultat, le doyen des études a réitéré sa demande afin d'obtenir un mandat de cinq (5) ans dans ses fonctions.

Par ailleurs, les personnes consultées individuellement se sont montrées très majoritairement favorables au renouvellement du mandat du doyen des études.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle au conseil, document à l'appui (tableau remis en séance identifiant la succession de personnes qui ont occupé ce poste depuis 1995) à quel point le poste de doyen des études est marqué par une grande instabilité. Depuis 1998, cinq (5) doyens se sont vu confier des mandats à ce poste par le CA. Entre les mandats de ces personnes, des périodes de vacances de durées relativement importantes ont été observées. Pendant ces périodes, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a assumé l'intérim. Entre 1998 et aujourd'hui, il y a eu neuf (9) changements au poste de doyen des études (en comptant les intérims ex officio occupés par le vice-recteur).

Il souligne que le doyen des études occupe une position stratégique dans l'organisation pédagogique de l'Université : les directions de modules et les responsables de programmes de cycles supérieurs relèvent de l'autorité du doyen des études dans leur fonction de gestion de programmes.

L'instabilité au poste de doyen des études est peu propice à soutenir le développement de la programmation de l'UQO, laquelle continue d'occuper une place prioritaire dans la planification actuelle de l'UQO et celle qu'on peut anticiper compte tenu des travaux déjà réalisés sur cette question.

Après plusieurs années d'instabilité, non seulement au poste de doyen des études, mais aussi dans l'équipe de ressources humaines du Décanat des études, il observe qu'une certaine stabilité semble maintenant s'instaurer.

La durée limitée pendant laquelle le doyen des études a exercé ses fonctions et, en conséquence, la difficulté d'apprécier plus complètement le travail du doyen, est le seul élément soulevé pour soutenir la suggestion de limiter la durée du nouveau mandat qui pourrait être confié au doyen des études.

C'est donc cet ensemble d'éléments, au premier chef un enjeu de stabilité et de continuité dans cette fonction, qui a poussé le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à recommander, dans un premier temps, l'octroi d'un mandat de cinq (5) ans au doyen des études.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources poursuit la présentation des éléments de contexte en faisant référence aux discussions qui ont eu lieu récemment avec l'Association des cadres de l'UQO en lien avec la demande du doyen des études, mais aussi en tenant compte que quatre (4) autres cadres font l'objet, en même temps, d'une recommandation de renouvellement de mandat, mais pour une durée de deux (2) ans plutôt que de cinq (5) ans. Il rappelle aussi la nécessité de tenir compte des cadres qui en sont à leur 2^e mandat de deux (2) ans et qui, de ce fait, n'ont pas encore acquis la sécurité d'emploi.

Il mentionne que la préoccupation de l'Association, essentiellement, en est une d'équité dans le traitement des conditions applicables à ses membres. Il mentionne que la direction de l'Université a entrepris, à l'hiver dernier, une discussion sur le protocole d'entente qui la lie à l'Association, dont la signature remonte à 1990. Parmi les éléments qui ont été discutés figure un acquiescement de principe à octroyer la permanence aux cadres après un premier mandat de deux (2) ans, contrairement à la mesure actuellement en vigueur qui a pour effet d'octroyer la sécurité d'emploi à un cadre au terme de son deuxième mandat de deux (2) ans. Ce projet de protocole, à être finalisé dans les prochains mois, sera évidemment soumis à l'approbation du conseil d'administration.

En conséquence, le conseil d'administration est invité à accorder un renouvellement de mandat d'une durée de deux (2) ans à l'ensemble des cadres, incluant au doyen des études. Cette orientation est soutenue par l'ensemble des membres de la direction.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme l'intention de la direction de soumettre au conseil, d'ici quelques mois, un projet de renouvellement du protocole, lequel aurait éventuellement pour effet d'accorder la sécurité d'emploi aux cadres après un premier contrat de deux (2) ans. Dans ce contexte, la durée de mandat des cadres qui font l'objet d'une recommandation de renouvellement de mandat, ainsi que ceux qui en sont à un deuxième mandat, serait prolongée à une durée de cinq (5) ans.

Dans le cas du doyen des études, considérant que ce dernier est soumis à la procédure de consultation selon le règlement prévu à cet effet, cette mesure aurait pour effet de repousser à un terme de cinq (5) ans la consultation en vue d'un éventuel renouvellement de mandat.

Un membre manifeste le désir que le renouvellement de ce protocole soit traité en priorité. Un autre membre, tenant compte des explications des deux vice-recteurs, mentionne qu'il aurait été tout de même favorable à l'octroi d'un mandat de cinq (5) ans au doyen des études.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4929 concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur **Jean Boileau**; la résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4930 concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur **Robert Bondaz**; la résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4931 concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur **Denis Hurtubise**; la résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4932 concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame **Murielle Laberge**; la résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4933 concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame **Hélène Larouche**; la résolution est jointe en appendice.

5.2 Modification des signataires au bail avec Travaux publics Canada

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que lors de la 303^e réunion du conseil d'administration, tenue le 18 septembre 2006, il a été décidé d'accepter l'offre de location de Travaux publics Canada (résolution 303-CA-4487) de manière à permettre l'occupation du Bureau de la traduction dans l'immeuble du Centre de recherche en technologies langagières.

L'offre de location a été signée en 2006 par les personnes désignées nommément par la résolution. Travaux publics Canada devait soumettre un bail dans les semaines qui suivaient la signature de l'offre. Les délais de préparation du bail par Travaux publics Canada ont été relativement longs. Les personnes désignées par leur nom dans la résolution ne sont plus à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais. Les représentants de Travaux publics Canada demandent que l'Université produise une autre résolution pour autoriser ses représentants pour signer le bail.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4934 concernant la modification des signataires au bail avec Travaux publics Canada, laquelle est jointe en appendice.

5.3 <u>Formation d'un comité d'évaluation et adoption de la grille d'évaluation pour l'appel de propositions pour la concession de services alimentaires du campus de Saint-Jérôme</u>

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que lors de la 328^e réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le 20 octobre 2008, le conseil d'administration a formé un comité d'évaluation (résolution 328-CA-4920) et a adopté une grille d'évaluation (résolution 328-CA-4920) concernant l'appel de propositions pour les services alimentaires offerts au campus de Gatineau.

Cette démarche, au caractère exceptionnel, tenait essentiellement compte de la conjoncture très particulière de la gestion des services alimentaires observée au présent trimestre, des insatisfactions de plusieurs usagers à l'égard de la gestion de ces services par le concessionnaire actuellement en place et du processus, bien que légal, par lequel ce contrat avait été octroyé à l'origine. À cet effet, il rappelle que l'article 1.3 de la Politique administrative d'acquisition des biens et services de l'UQO prévoit qu'il appartient à la section des approvisionnements du Service des finances de mettre en place un comité de sélection pour l'analyse des soumissions. C'est ce même comité qui doit, selon l'article 1.4 de la Politique, déterminer la grille d'évaluation en regard des critères de sélection.

Dans le cadre du projet de la construction du futur campus de Saint-Jérôme, un appel de propositions a été lancé, le 21 octobre 2008 (numéro de projet UQO-A905-S317), de manière à solliciter des propositions pour la concession de services alimentaires. La formule utilisée au campus de Saint-Jérôme est différente de celle utilisée au campus de Gatineau. En effet, les soumissionnaires sont invités à présenter des concepts de services alimentaires en tenant compte des particularités propres au futur campus (localisation, espace disponible, clientèle, horaire, concurrence, etc.). La grille d'évaluation a été élaborée dans ce contexte en fonction des objectifs recherchés par le requérant, en l'occurrence le Service des terrains et bâtiments. Il est prévu, par ailleurs, que l'adjudicataire participe à toutes les étapes de la mise en place du service alimentaire en collaboration avec l'équipe de professionnels attitrés au projet.

Suite aux événements récents à l'égard des services alimentaires, la direction demande que le traitement accordé au processus de sélection du concessionnaire alimentaire du campus de Saint-Jérôme soit cohérent avec celui appliqué au campus de Gatineau. Tout en tenant compte des particularités du projet de Saint-Jérôme et du contexte dans lequel le concessionnaire devra opérer, la direction soumet aux membres du conseil d'administration les deux (2) résolutions quant à la formation d'un comité d'évaluation des propositions et à l'approbation de la grille d'évaluation pour les services alimentaires du campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4935 concernant la formation d'un comité d'évaluation pour l'appel de propositions pour la concession de services alimentaires du campus de Saint-Jérôme, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4936 concernant l'adoption de la grille d'évaluation pour l'appel de propositions pour la concession de services alimentaires du campus de Saint-Jérôme, laquelle est jointe en appendice.

5.4 <u>Création du Service des ressources humaines et création d'un poste de</u> direction au sein du même service

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que lors de la réunion du conseil d'administration le 8 septembre dernier, le recteur a évoqué la possibilité de scinder le Service des ressources humaines et financières et d'entreprendre une analyse visant à revoir la structure de ce service à la lumière, notamment, des défis avec lesquels l'Université doit désormais composer en matière de gestion des finances et des ressources humaines. La scission du service devait inévitablement mener à la création d'un Service des finances et d'un Service des ressources humaines.

Le conseil avait alors émis un avis favorable au recteur, tout en lui rappelant sa préoccupation à l'égard du maintien du fragile équilibre budgétaire et de l'importance de la reddition de compte dans le contexte d'une planification stratégique en voie d'élaboration.

Il importe de rappeler que les nouvelles règles en matière de gouvernance universitaire et de reddition de compte ont pour effet d'obliger les universités à revoir leur mode de fonctionnement et de gestion des affaires financières. L'intégration des universités dans le périmètre comptable du gouvernement et l'application de la nouvelle politique de capitalisation imposée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne sont que deux des plus récentes mesures provoquant des changements importants au niveau de la gestion financière de l'Université.

Compte tenu de ces nouvelles exigences et des enjeux que comporte la gestion des ressources financières, le conseil a adopté, le 20 octobre dernier, une résolution confirmant la scission du Service des ressources humaines et financières et la création d'un poste de direction à la tête du Service des finances. Le processus de dotation pour recruter une candidate ou un candidat à ce poste est actuellement en cours.

Au plan de la gestion des ressources humaines, les exigences légales en matière d'équité salariale, d'accès à l'égalité et les nouveaux paramètres entourant la santé et la sécurité du personnel représentent des défis de taille pour l'Université.

De plus, pour contrer les nombreux départs à la retraite, il devient urgent de mettre en place des mécanismes permettant de compter sur une relève qualifiée et compétente tout en assurant le transfert des connaissances. Dans un univers de plus en plus compétitif en termes de recrutement et de dotation, les moyens déployés pour attirer cette main-d'œuvre prennent une importance considérable.

Parmi les autres dossiers auxquels l'Université aura à faire face, dans un avenir rapproché, mentionnons le développement du campus de Saint-Jérôme, le perfectionnement du personnel, le renouvellement et le suivi des conventions collectives, l'évaluation du rendement, la mise à jour des programmes et des politiques en matière de gestion du personnel, la gestion de l'absentéisme, la gestion et le bien-être des employés et la rétention du personnel.

Compte tenu de la croissance de l'UQO et de l'importance qui est accordée à la gestion du personnel, il est recommandé d'approuver la création du Service des ressources humaines et de procéder à la dotation du poste de directeur/directrice de ce service dans les meilleurs délais.

Le coût de cet ajout au plan des effectifs, soit environ 50 000 \$ (incluant les avantages sociaux) pour une période estimée de quatre (4) mois en 2008-2009, a un effet nul sur le budget 2008-2009 puisqu'une somme de 60 000 \$ est déjà prévue, de façon récurrente depuis deux (2) ans, pour pallier aux besoins de supervision et de gestion du Service des ressources humaines et financières (avant la scission). À ce jour, cette somme est toujours disponible. De plus, le Service des finances procède actuellement à la révision complète du budget 2008-2009 qui sera présenté au conseil d'administration en décembre prochain et l'Université est tenue de présenter un budget équilibré. Quant à la

récurrence du coût de la création du poste, elle sera intégrée au budget 2009-2010 en considération des différentes alternatives qui se présenteront et en tenant compte de l'obligation de présenter un budget équilibré.

Enfin, un recensement des autres constituantes de l'Université du Québec nous permet d'apprendre que la structure de chaque institution universitaire, de taille comparable, compte parmi ses effectifs une directrice ou un directeur des ressources humaines. C'est le cas notamment à l'Université du Québec à Rimouski, à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4937 concernant la création du Service des ressources humaines et la création d'un poste de direction au sein du même service, laquelle est jointe en appendice.

5.5 Nomination de l'entrepreneur pour la réalisation des améliorations obligatoires prévues dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme (de l'Université du Québec en Outaouais)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que lors de la 325^e réunion (spéciale) du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2008, ajournée et reprise le 10 juillet 2008, il a été résolu (325S-CA-4887) d'autoriser, sous réserve, la signature du contrat avec le promoteur Groupe Commercial AMT Inc. concernant le projet de construction du campus de Saint-Jérôme. La convention-cadre prévue dans les documents d'appels d'offres a été signée le 1^{er} octobre 2008 par les représentants du Groupe Commercial AMT Inc. et ceux de l'Université du Québec en Outaouais. Certains travaux d'aménagement du terrain ont débuté en octobre 2008. La construction du bâtiment a été confiée par le promoteur à l'entrepreneur général Verreault Inc.

Il est prévu à l'intérieur de la convention-cadre et de l'entente de cession en emphytéose que l'Université du Québec en Outaouais investisse, en sa qualité d'emphytéote, une somme approximative de 10 % de la valeur du bâtiment (environ 2 000 000 \$) à titre d'améliorations obligatoires. Ces améliorations constituent une exigence légale reliée à la nature même de l'emphytéose, pour permettre d'augmenter la valeur de l'ouvrage d'une façon durable.

Elles sont présentement exclues du contrat du promoteur. Les membres sont invités à consulter la liste de ces améliorations obligatoires qui sont reproduites à l'extrait numéro deux de l'annexe 1 jointe au dossier d'instance.

La direction estime qu'il serait dans l'intérêt de l'Université que certains travaux d'aménagement inclus dans les améliorations obligatoires soient réalisés parallèlement aux travaux de construction de l'ensemble du bâtiment par l'entrepreneur général Verreault Inc. Plusieurs éléments soutiennent cette position :

- 1. Respect des garanties incluses dans les documents contractuels;
- 2. Respect de l'échéancier global du projet visant l'ouverture du campus le 5 janvier 2010;
- 3. Diminution des coûts (meilleur pouvoir d'achat à l'égard des fournisseurs étant donné les quantités des matériaux et des équipements achetés), mobilisation de chantier;
- 4. Pouvoir de négociation accru à l'égard des fournisseurs;
- 5. Meilleure coordination des travaux (par la présence d'un seul entrepreneur général).

Une offre de service a été sollicitée à la firme Verreault Inc. pour agir à titre d'entrepreneur gérant/mandataire. Cette offre est assortie de frais d'honoraires fixés à 11 % du coût des travaux réalisés, incluant les frais généraux, les frais d'administration et la marge de profit de l'entrepreneur.

L'octroi du contrat à intervenir s'effectuerait de gré à gré, selon les conditions définies dans le cadre de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1). En effet, l'article 13, paragraphe 2 de la Loi 17 sur les contrats des organismes publics prévoit que l'octroi d'un contrat de plus de 100 000 \$ peut être conclu de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie. À cet effet, une opinion juridique, préparée par Me Nancy Demers, avocate du cabinet McCarthy Tétrault, confirme que l'Université du Québec en Outaouais pourrait légitimement faire valoir des motifs reliés au contexte des garanties dans l'octroi dudit contrat.

Le respect de la garantie est un élément important des documents contractuels qui lient l'Université du Québec en Outaouais et le promoteur. La garantie du promoteur assure à l'Université que l'ensemble des systèmes du bâtiment sera entretenu, sur une période de 25 ans, par ce dernier, en observant un déficit d'entretien de moins de 3 %. Il est prévu dans le devis d'entretien du campus que les aménagements réalisés à titre d'améliorations obligatoires soient entretenus par le promoteur dans le cadre d'une entente à intervenir.

La direction est d'avis que la réalisation des travaux d'améliorations obligatoires par un entrepreneur autre que l'entrepreneur Verreault Inc. risque d'entraîner des litiges à l'égard de la garantie et de l'exécution du devis d'entretien prévu dans les documents contractuels. De plus, le recours à un processus d'appel d'offres et la réalisation des travaux d'améliorations obligatoires à une date tardive entraîneront des délais et des coûts additionnels importants au projet.

Parallèlement à la présente démarche, il est prévu que le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources mandate les firmes de professionnels, responsables de la construction du campus, de confectionner les plans et devis requis à l'égard de la réalisation des aménagements d'améliorations obligatoires.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Aubé, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4938 concernant la nomination de l'entrepreneur pour la réalisation des améliorations obligatoires prévues dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

5.6 Adoption du règlement concernant la délégation des fonctions du conseil d'administration en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics

Le secrétaire général informe les membres que la nouvelle Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1), qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2008, détermine désormais les conditions des contrats qu'un organisme public comme l'UQO peut conclure avec des tiers lorsque ces contrats impliquent une dépense de fonds publics.

L'article 8 de la Loi stipule que le dirigeant d'un établissement universitaire est le conseil d'administration. Par conséquent, les pouvoirs et les obligations qui y sont édictés le sont par le conseil, à moins qu'un pouvoir de délégation ne soit expressément autorisé par la Loi.

Ce même article prévoit que le conseil d'administration, peut, par règlement, déléguer à un membre du personnel de direction supérieure au sens de la Loi sur les établissements universitaires (L.R.Q., c. E-14.1), tout ou une partie des fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme.

Le conseil d'administration est donc invité à approuver le projet de règlement qui prévoit une délégation des pouvoirs du dirigeant, au sens de cette Loi, au vice-recteur à l'administration et aux ressources. Dans le cas d'une absence ou d'une incapacité d'agir de ce dernier, le règlement proposé prévoit que c'est le recteur qui peut agir. Dans tous les cas, le délégataire doit rendre compte au conseil d'administration de l'exercice de ces pouvoirs établis en vertu de cette Loi.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4939 concernant l'adoption du règlement concernant la délégation des fonctions du conseil d'administration en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics, laquelle est jointe en appendice.

6.- Nominations

6.1 Nomination de deux (2) membres au comité de santé, sécurité et prévention

Le secrétaire général informe les membres que le conseil d'administration est invité à procéder à la nomination de deux étudiants pour siéger au comité de santé, sécurité et prévention, à la suite des recommandations faites dans ce sens par le Conseil exécutif de l'Association générale des étudiants de l'UQO.

Le mandat de l'étudiante qui siégeait à ce comité s'est terminé le 31 mai 2008 et l'autre poste de représentant étudiant était vacant.

L'étudiante Rachel Goubau et l'étudiant Komla Agbéko Adjogblé ont été proposés par l'AGE-UQO pour des sièges au comité de santé, sécurité et prévention, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 17 novembre 2008 au 16 novembre 2010.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4940 concernant la nomination de deux (2) membres au comité de santé, sécurité et prévention, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Nomination de quatre (4) étudiants à la commission des études

Le secrétaire général informe les membres que le conseil exécutif de l'Association générale des étudiants de l'UQO, à sa rencontre du 30 octobre 2008, a désigné Fatma Djama Samatar, Frédérique Delisle, Martin Labelle et Fouzia Azzouzi pour siéger à la commission des études de l'UQO, afin de combler des postes vacants au sein de cette instance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 329-CA-4941 concernant la nomination de quatre (4) étudiants à la commission des études, laquelle est jointe en appendice.

7.- <u>Période d'information et questions</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme qu'une entente de principe est intervenue récemment avec le nouveau syndicat qui représente les étudiants qui travaillent comme assistants de recherche et d'enseignement.

Il fait état des demandes des départements dans le cadre de la répartition des postes de professeur. Douze (12) postes additionnels sont demandés alors que le nombre de postes disponibles pour la prochaine année est inférieur au nombre de postes disponibles en 2008-2009. Il souligne que le directeur du Département d'informatique et d'ingénierie a refusé de faire état des besoins de son département étant donné qu'il s'objecte à la méthode utilisée pour la répartition des postes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait également le point sur la gestion du contingent de chaires de recherche du Canada. En outre, il indique que le professeur Louis Favreau a confirmé, il y a quelques mois, qu'il ne souhaitait pas solliciter un renouvellement de la chaire qui lui avait été octroyée. Dans ce contexte, le vice-recteur indique que l'Université a présenté un dossier visant à permettre au

professeur Stéphane Bouchard, déjà titulaire d'une chaire de recherche du Canada de niveau 2, d'obtenir une chaire de niveau 1.

Il mentionne que le conseil sera invité, à sa prochaine rencontre, à disposer d'un projet d'entente avec le Bureau du vérificateur général du Canada quant aux modalités de gestion d'une partie de l'entente touchant un projet de formation en Afrique soutenu par l'ACDI.

Un membre, n'ayant pas été en mesure d'être présent à temps, en début de séance, pour le traitement du point relatif au comité d'éthique et de déontologie, et ayant pris connaissance, à son arrivée, de la lettre adressée au membre visé par le traitement d'une situation en lien avec le comité, laquelle lettre avait été distribuée en séance puis reprise par la suite, avise le conseil qu'il n'est pas d'accord avec la démarche du comité d'éthique et de déontologie envers ce membre et déplore la judiciarisation qu'il perçoit comme abusive dans le traitement de ce dossier. La présidente lui suggère de voir le secrétaire général pour obtenir les informations inhérentes au traitement de ce dossier.

8.- <u>Dépôt de document</u>

8.1 Résolution de la Ville de Gatineau

9.- <u>Prochaine assemblée</u>

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le lundi 15 décembre 2008 à 16 h 30.

10.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 45.

Original signé par :	
La présidente, Marlène Thonnard Le secrétaire, Luc Maurice	_